

Préavis N°03/09.2025

Ballens, le 11 septembre 2025

RAPPORT DE COMMISSION SUR LE PRÉAVIS RELATIF À LA CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA – 66 PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À LITTLE GREEN HOUSE - TOLOCHENAZ

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le 19.08.2025 dans les locaux de l'ARASMAC de Couvaloup 10 à Morges.

Fabienne Perrin, Municipale, Vullierens / Sonya Meloni, Municipale, Berolle / Maeva Frueh, Municipale, Bremblens / Françoise Queiros, Municipale, Ballens

Les membres de la commission ont été reçus par le CODIR de l'AJEMA, représenté par MM. François Delay et Guy Delacrétaz accompagnés de M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC, M. Manuel Canosa, adjoint de direction Enfance et Mme Sandrine Monney, adjointe de direction Finances.

Nous les remercions pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

Il y a plusieurs mois, le Réseau AJEMA a été approché par Little Green House, société active depuis plusieurs années dans le domaine de l'accueil de jour privé.

Cette dernière nous propose 66 places d'accueil préscolaire dans leur structure de Tolochenaz, qui nous seraient louées au prix mensuel de CHF 2600.-par place.

À ce jour, le taux de couverture cantonal pour l'accueil préscolaire s'élève à 23.8 %, alors que celui du Réseau AJEMA se situe à 15.2 %.

Dès le 1er janvier 2026, le Réseau poursuivra donc ses activités, sur un périmètre réduit à 19 communes, et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Actuellement, deux groupes de communes travaillent à la création de nouveaux Réseaux d'accueil de jour dès le 1er janvier 2027.

2 DISCUSSION

Au vu des besoins toujours très présents (129 demandes préscolaires en attente sur 15 communes du futur réseau, sans compter Denges, Echandens, Lonay et Préverenges), nous pensons qu'il est judicieux de ne négliger aucune opportunité qui s'offre au réseau.

Au regard de la perte significative de places d'accueil résultant du départ des communes de Morges, de Saint-Prex et des communes ASSAGIE cette opportunité s'inscrit dans une logique de compensation et d'adaptation de l'offre d'accueil sur le périmètre restant.

Pendant l'année 2026, ces places seront portées financièrement par l'AJEMA actuel puis reprises par le nouveau réseau dès le 1^{er} janvier 2027.

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Commission à l'unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARSMAC

- vu le préavis du Comité de direction
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création de 66 places préscolaires supplémentaires dès le 1er janvier 2026 ;
2. D'approuver et de porter au budget 2026 les montants maximums suivants, en sus des montants du préavis 02/09.2025 :
 - a. CHF 810'000.- compte 73100.4525.00 - Participation des communes ;
 - b. CHF 810'000.- compte 73100.3525.01 - Subvention par le réseau du déficit des structures.

Au nom de la commission ;

Françoise Queiros



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 25.09.2025